

2012-0171
2012-01-30

GROUPES 2 4 HERBICIDES

SUMMIT® WG

HERBICIDE

USAGE AGRICOLE

Granulés dispersables dans l'eau pour la suppression en postlevée du chiendent et de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs cultivé dans l'Est du Canada

EN VENTE POUR L'USAGE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

GARANTIE

Primisulfuron-méthyl 7,5%
Équivalent acide du dicamba
(présent sous forme de sel sodique) 39,9%

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NOCIF EN CAS D'INGESTION**

ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **26688**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **2,8 kg**

Syngenta Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Le dicamba peut causer une grave irritation des yeux ainsi qu'une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes de l'exposition au dicamba peuvent comprendre les suivants : vertige, faiblesse musculaire, perte d'appétit, perte de poids, vomissements, baisse du rythme cardiaque, dyspnée, agitation, contraction musculaire, dépression, incontinence, cyanose, spasmes musculaires, épuisement et aphonie. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un chapeau ainsi que des bottes et des gants résistants aux produits chimiques pendant

l'application. Pour les opérations de mélange et de chargement et pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement, porter l'équipement mentionné ci-dessus ainsi que des lunettes anti-éclaboussures et un respirateur muni d'une cartouche antipesticides approuvée par le NIOSH. Ne pas manger, boire ni fumer pendant les opérations de mélange et d'application. Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'emploi. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les remettre. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Se conformer strictement aux recommandations de cette étiquette pour manipuler et appliquer ce produit. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs, marécages, l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée pour le bétail ou à des fins domestiques.

Attendre 12 heures après l'application avant de retourner dans les zones traitées.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS FAIRE PLUS D'UN TRAITEMENT PAR ANNÉE.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans le maïs traité ni utiliser celui-ci comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas couper le maïs pour l'ensilage dans les 45 jours suivant l'application. Ne pas récolter le grain dans les 88 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Observer les zones tampons indiquées dans la partie MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans l'emballage original. Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart des autres pesticides, des engrais et de la nourriture de consommation humaine et animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DU CONTENANT :

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Les noms de produits suivis des symboles [®] ou ^{MD} sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

SUMMIT® WG

HERBICIDE

USAGE AGRICOLE

Granulés dispersables dans l'eau pour la suppression en postlevée du chiendent et de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs cultivé dans l'Est du Canada

EN VENTE POUR L'USAGE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

GARANTIE

Primisulfuron-méthyl 7,5%

Équivalent acide du dicamba

(présent sous forme de sel sodique) 39,9%

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NOCIF EN CAS D'INGESTION**

ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **26688**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Le dicamba peut causer une grave irritation des yeux ainsi qu'une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes de l'exposition au dicamba peuvent comprendre les suivants : vertige, faiblesse musculaire, perte d'appétit, perte de poids, vomissements, baisse du rythme cardiaque, dyspnée, agitation, contraction musculaire, dépression, incontinence, cyanose, spasmes musculaires, épuisement et aphonie. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un chapeau ainsi que des bottes et des gants résistants aux produits chimiques pendant

l'application. Pour les opérations de mélange et de chargement et pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement, porter l'équipement mentionné ci-dessus ainsi que des lunettes anti-éclaboussures et un respirateur muni d'une cartouche antipesticides approuvée par le NIOSH. Ne pas manger, boire ni fumer pendant les opérations de mélange et d'application. Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'emploi. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les remettre. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Se conformer strictement aux recommandations de cette étiquette pour manipuler et appliquer ce produit. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs, marécages, l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée pour le bétail ou à des fins domestiques.

Attendre 12 heures après l'application avant de retourner dans les zones traitées.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS FAIRE PLUS D'UN TRAITEMENT PAR ANNÉE.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans le maïs traité ni utiliser celui-ci comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas couper le maïs pour l'ensilage dans les 45 jours suivant l'application. Ne pas récolter le grain dans les 88 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Observer les zones tampons indiquées dans la partie MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable limoneux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans l'emballage original. Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart des autres pesticides, des engrais et de la nourriture de consommation humaine et animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DU CONTENANT :

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide SUMMIT WG est un herbicide sélectif dont l'usage est réservé à l'Est du Canada seulement; il est appliqué après la levée du maïs et des mauvaises herbes dans le but de supprimer le chiendent, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon et l'herbe à poux. L'application doit se faire strictement avec de l'équipement d'application au sol, lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance.

Le degré de suppression des mauvaises herbes obtenu après l'application de l'herbicide SUMMIT WG dépend de la taille des mauvaises herbes au moment de l'application et des conditions de croissance. Un temps chaud et humide après l'application favorise l'action de l'herbicide SUMMIT WG, tandis qu'un sol froid et sec peut réduire ou retarder l'action de l'herbicide étant donné que les mauvaises herbes subissent un stress.

L'herbicide SUMMIT WG doit être appliqué uniquement lorsque la température dans les 24 heures précédant et suivant l'application oscille entre 5°C et 28°C. Les températures en deçà ou au-dessus de cette échelle peuvent accroître le risque de dommages aux cultures.

Il est essentiel de bien couvrir le feuillage des mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace avec l'herbicide SUMMIT WG. Placer la rampe à une hauteur appropriée en fonction du maïs, de façon à assurer une application précise et uniforme de l'herbicide SUMMIT WG et à éviter une application excessive dans le verticille du maïs. La croissance des mauvaises herbes vulnérables est inhibée après le traitement par l'herbicide SUMMIT WG. Après plusieurs jours, les feuilles jaunissent ou rougissent et le point de végétation meurt. Les mauvaises herbes à feuilles larges présentent aussi des torsions et cambrures de la tige et des feuilles. La plante meurt de 7 à 30 jours après l'application, selon l'espèce et les conditions météorologiques. Les mauvaises herbes qui ne meurent pas complètement demeurent généralement chétives et font une concurrence moins vive au maïs. L'herbicide SUMMIT WG qui atteint le sol pendant une application en postlevée peut supprimer en prélevée certaines mauvaises herbes à levée tardive.

L'application de l'herbicide SUMMIT WG aux doses figurant sur l'étiquette cause rarement des dommages au maïs. Lorsque des dommages se produisent, ils durent généralement peu de temps et n'affectent pas les rendements. Les dommages aux cultures peuvent survenir si l'application est faite sur du maïs qui a subi un stress attribuable à un temps anormalement froid ou chaud et humide, au gel, à une faible fertilité, à la sécheresse, à un sol saturé d'eau, à un sol compacté, à des applications antérieures de pesticides, à des dommages causés par la maladie ou les insectes. Si le maïs a été endommagé par le gel, attendre de 48 à 72 heures avant d'appliquer l'herbicide SUMMIT WG.

Certaines cultures pourraient être vulnérables à la présence de faibles concentrations de l'herbicide SUMMIT WG dans le sol. Il convient donc d'examiner soigneusement les plans relatifs aux cultures de rotation avant d'utiliser l'herbicide SUMMIT WG (voir les «*DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES*»).

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES

L'herbicide SUMMIT WG fournit une suppression sélective des mauvaises herbes dans le maïs cultivé (maïs grain et maïs-ensilage). Ne pas utiliser dans le maïs de semence, le maïs sucré ni le maïs à éclater.

Sensibilité des hybrides de maïs

Les hybrides de maïs de 2 500 unités thermiques-maïs (UTM) ou moins peuvent montrer une certaine sensibilité à l'herbicide SUMMIT WG. **NE PAS** utiliser l'herbicide SUMMIT WG sur les hybrides de maïs de 2 500 UTM en moyenne ou moins, ni dans les zones offrant 2 500 UTM ou moins par saison.

Les hybrides de maïs de 2 500 unités thermiques-maïs (UTM) ou plus qui ont subi de graves dommages considérables après l'application de l'herbicide SUMMIT WG sont énumérés ci-dessous. L'herbicide SUMMIT WG ne doit **pas** être utilisé pour la suppression des mauvaises herbes dans les champs où l'on cultive les hybrides suivants :

NK [†] G-4034	NK G-4120
NK G-4160	PIONEER [†] 3897

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Chiendent	Chénopode	blanc
Amarante à racine rouge	Herbe à poux	

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

Abutilon

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent par rafales ou à plus de 8 km/h et qu'ils soufflent vers des cultures vulnérables adjacentes. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification grosse de

l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs et les terres humides) ainsi que les habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et potable ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage et au rinçage de l'équipement et des contenants.

L'herbicide SUMMIT WG, additionné d'un adjuvant recommandé (voir les DIRECTIVES DE MÉLANGE ET D'APPLICATION), doit être appliqué à raison de 350 g à l'hectare sous forme d'un traitement à la volée sur le dessus des plantes lorsque le maïs est entre le stade de deux feuilles et le stade de sept feuilles (10 à 30 cm de hauteur) et que les mauvaises herbes sont aux stades indiqués dans le tableau qui suit :

Culture ou mauvaise herbe	Stade foliaire à l'application
Maïs	2 à 7 feuilles (30 cm de hauteur – feuille allongée)
Chiendent	3 à 6 feuilles (5 à 25 cm de hauteur – feuille allongée)
Amarante à racine rouge	2 à 8 feuilles
Chénopode blanc	2 à 6 feuilles
Abutilon	2 à 4 feuilles
Herbe à poux	2 à 6 feuilles

Ne pas appliquer l'herbicide SUMMIT WG sur le dessus des plantes de maïs lorsqu'ils mesurent plus de 30 cm.

Mélange en cuve de l'herbicide SUMMIT WG avec l'herbicide ACCENT † 75 DF pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles

Appliquer l'herbicide SUMMIT WG en mélange avec l'herbicide ACCENT 75 DF et un adjuvant recommandé (voir les DIRECTIVES DE MÉLANGE ET D'APPLICATION) conformément au tableau qui suit :

Dose d'emploi		Surface traitée	
Herbicide SUMMIT WG	Accent 75 DF	Herbicide SUMMIT WG (1 contenant)	Accent 75 DF (6 sacs)
350 g/ha (1 contenant permet de traiter 8 ha ou 20 acres)	25 g/ha (1 sac permet de traiter 1,33 ha ou 3,3 acres)	8 ha	8 ha

Appliquer sous forme d'un traitement à la volée sur le dessus des plants lorsque le maïs est entre le stade de deux feuilles et le stade de sept feuilles (10 à 30 cm de hauteur) et que les mauvaises herbes sont aux stades indiqués dans le tableau qui suit :

Culture ou mauvaise herbe	Stade foliaire à l'application
Maïs	2 à 7 feuilles (30 cm de hauteur – feuille allongée)
Chiendent	3 à 6 feuilles (5 à 25 cm de hauteur – feuille allongée)
Amarante à racine rouge	2 à 8 feuilles
Chénopode blanc	2 à 6 feuilles
Abutilon*	2 à 4 feuilles
Herbe à poux	2 à 6 feuilles
Échinochloa pied-de-coq	1 à 6 feuilles (jusqu'au début du tallage, 2 talles de 2 feuilles)
Sétaire verte	1 à 6 feuilles (jusqu'au début du tallage, 2 talles de 2 feuilles)
Sétaire glauque	1 à 6 feuilles (jusqu'au début du tallage, 2 talles de 2 feuilles)
Morelle noire de l'est*	2 à 7 feuilles

Consulter l'étiquette d'ACCENT 75 DF avant de l'utiliser en mélange avec l'herbicide SUMMIT WG.

*répression seulement.

DIRECTIVES DE MÉLANGE ET D'APPLICATION

APPLICATION AU SOL SEULEMENT

VOLUME D'EAU : Minimum 150 litres à l'hectare.

PRESSION DE PULVÉRISATION : 200 - 300 kPa

BUSES : Buse à jet éventail plat avec tamis de 50 mailles ou moins. Pour obtenir une couverture uniforme et une meilleure pénétration du couvert végétal, régler les buses à un angle de 90 degrés vers le bas.

AGENT TENSIOACTIF : L'herbicide SUMMIT WG **doit** être appliqué avec un agent tensioactif non ionique recommandé tel que AGRAL 90[®], AgSurf[†] ou Citowett Plus[†] à raison de 0,2 % v/v (2,0 L par 1000 L de mélange à pulvériser).

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié d'eau propre. Agiter lentement. S'assurer que le système d'agitation crée des rides ou un roulement à la surface de l'eau. Maintenir l'agitation pendant les opérations de mélange et de pulvérisation.
2. Ajouter la quantité requise de l'herbicide SUMMIT WG et agiter jusqu'à dispersion complète. Si on souhaite un mélange d'herbicides, ajouter la quantité requise de l'herbicide ACCENT 75 DF et agiter jusqu'à dispersion complète.
3. Agiter 2 ou 3 minutes de plus, puis ajouter avec un agent tensioactif non ionique recommandé.
4. Finir de remplir la cuve avec de l'eau, maintenir l'agitation et pulvériser.
5. Ne pas laisser reposer le contenu de la cuve sans agitation.

6. Ne pas utiliser d'engrais liquide comme support de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION

Ne pas appliquer l'herbicide SUMMIT WG lorsque son déplacement dans le sol pourrait le mettre en contact avec des plantes non visées ou avec leurs racines. Ne pas utiliser de sols traités avec l'herbicide SUMMIT WG pour les jardins, les pelouses, etc., sans avoir consulté la section «*DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES*».

Éviter la pulvérisation excessive ou la dérive de la solution pulvérisée vers des habitats vulnérables.

Ne pas appliquer si des précipitations sont prévues pendant ou peu après le traitement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques comme la vitesse du vent, la température, l'humidité relative, etc. favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. Ne pas appliquer lorsque des particules de pulvérisation peuvent être transportées par des courants d'air jusqu'aux endroits où poussent des plantes vulnérables, ni lorsqu'il existe une possibilité d'inversion de température. Ne pas appliquer l'herbicide SUMMIT WG lorsque les conditions sont telles qu'il est impossible d'obtenir une couverture uniforme à la dose figurant sur l'étiquette. Éviter le chevauchement. Fermer la rampe de pulvérisation dans les manœuvres de départ, de virage, de ralentissement et d'arrivée afin d'éviter une application excessive qui endommagerait les cultures. Faire en sorte que le mélange pulvérisé ou le brouillard de pulvérisation ne puissent dériver sur une culture adjacente vulnérable ni à un endroit où l'on prévoit faire la rotation à des cultures vulnérables (voir la section «*DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES*»). Ne pas vider ni rincer l'équipement de pulvérisation à proximité de végétation que l'on désire conserver.

L'herbicide SUMMIT WG peut causer des dommages à des plantes ou des arbres que l'on désire conserver, particulièrement aux haricots, fleurs, arbres fruitiers, vignes, plantes ornementales, pois, pommes de terre, tournesols, tabac, tomates et autres plantes à feuilles larges s'il entre en contact avec les racines, la tige ou le feuillage. Ces plantes sont plus vulnérables pendant leur développement et le stade végétatif. Ne pas appliquer l'herbicide SUMMIT WG si l'on cultive du soja à proximité et que celui-ci mesure plus de 25 cm de hauteur et a commencé à fleurir.

Ne pas utiliser de buse à miroir ni de système d'application par gouttelettes dosées. Pour une sécurité maximale de la culture, ne pas appliquer l'herbicide SUMMIT WG sur du maïs ayant été traité avec un insecticide organophosphoré. S'il s'agit d'un hybride de maïs résistant à l'imazéthapyr, on peut utiliser un insecticide organophosphoré selon les directives figurant sur l'étiquette sans accroître le risque de dommages à ces hybrides lorsqu'on applique l'herbicide SUMMIT WG. L'herbicide SUMMIT WG peut être appliqué sur du maïs préalablement traité avec l'insecticide FORCE® 3.0G.

Zones tampons

Lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation qui suivent, AUCUNE zone tampon n'est nécessaire : traitement avec pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones

arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et terres humides) et des habitats estuariens/marins.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés.

Zones tampons

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :				
		des habitats d'eau douce d'une profondeur :		des habitats estuariens/marins d'une profondeur :		des habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Maïs	26	26 26 26			31

* Pour les pulvérisateurs de grande culture, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Afin d'éviter tout dommage à d'autres cultures, nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. S'assurer que toute trace du produit a été éliminée. Marche à suivre recommandée :

1. Vider et rincer la cuve, la rampe et toutes les conduites pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre additionnée d'un détergent pour usage domestique. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Agiter la solution pendant 15 minutes avant de la pulvériser au moyen de la rampe et des buses. Purger le système.
3. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément dans un seau contenant la solution ammoniacale.
4. Rincer à fond la cuve, les conduites, les rampes, les buses et les tamis à l'eau claire pendant au moins 5 minutes afin d'éliminer toute trace d'ammoniaque.
5. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux pertinents.

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque conjointement avec un produit au chlore. Cette association pourrait libérer du chlore gazeux et causer de graves irritations des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation dans un endroit fermé.

DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES

Certaines cultures se sont révélées vulnérables à la présence de résidus de l'herbicide SUMMIT WG dans le sol. L'intervalle de rotation minimum est la période qui s'étend entre la dernière application de l'herbicide SUMMIT WG et la date prévue du semis de la culture subséquente.

Afin d'éviter tout dommage aux cultures de rotation après l'application de la dose recommandée de l'herbicide SUMMIT WG, respecter les intervalles de rotation suivants.

DIRECTIVES SUR LA ROTATION DES CULTURES

CULTURE	INTERVALLE MINIMUM (MOIS)
Maïs-grain, maïs-ensilage (à l'exclusion des variétés NKG-4034, NKG-4120, NKG-4160, Pioneer 3897)	10
Soja, haricot blanc, haricot rognon, luzerne	11
Toutes les autres cultures	Essai biologique en plein champ

TOUTE CULTURE NE FIGURANT PAS AU TABLEAU CI-DESSUS ne peut être semée dans un champ traité avec l'herbicide SUMMIT WG que si un essai biologique en plein champ a été exécuté avec succès. Cet essai biologique doit se conclure par une croissance normale, sans réduction du rendement.

Pour l'exécution d'un essai biologique, il est très important de choisir une ou des sections représentatives du champ traité avec l'herbicide SUMMIT WG pour planter la culture à l'essai.

ESSAI BIOLOGIQUE EN PLEIN CHAMP

1. Échantillon représentatif

S'assurer que les paramètres du sol de la section où est effectué l'essai (texture du sol, profondeur de la couche arable, pH et drainage du sol, par exemple) sont représentatifs de l'ensemble du champ.

2. Taille de l'échantillon

La superficie de chaque parcelle d'essai doit être assez grande pour s'assurer que les résultats obtenus soient fiables. La préparation du lit de semence et le semis lui-même doivent être faits exactement comme s'il s'agissait de semer tout le champ.

3. Autres herbicides résiduels

Il est important de s'assurer qu'aucun autre herbicide ayant une activité résiduelle n'a été appliqué dans le champ entre la dernière application de l'herbicide SUMMIT WG et la période de l'essai biologique. Éviter d'utiliser d'autres pesticides pendant la durée de l'essai, car ils pourraient endommager la culture à l'essai.

4. Comparaisons

Idéalement, une bande de référence non traitée devrait être réservée dans un champ avoisinant et inspectée aux fins de comparaison étant donné que les conditions de croissance peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et pourraient entraîner des résultats erronés.

5. Évaluation

Le site devrait être inspecté régulièrement pendant toute la saison de croissance. Surveiller l'apparition de tout dommage à la culture, par exemple l'étiollement, le jaunissement ou le rabougrissement. Mesurer le rendement d'un échantillon et le comparer à celui d'un champ adjacent non traité.

NE PAS FAIRE LA ROTATION À D'AUTRES CULTURES AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE N'AIT DÉMONTRÉ UNE CROISSANCE NORMALE, SANS RÉDUCTION DU

RENDEMENT.

Le non-respect de ces directives sur les cultures de rotation peut entraîner des dommages aux cultures.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide SUMMIT WG, herbicide à la fois du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide SUMMIT WG et à d'autres herbicides des groupes 2 et 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide SUMMIT WG ou les herbicides des mêmes groupes 2 et 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou de certains biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de Syngenta Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))